

# SI L'ON PARLAIT CARRIÈRE ARGENT DROIT(S)

**Juin.** Des examens, et une nouvelle volée d'étudiants qui quitte le navire pour d'autres cieux. Pour cette « carrière » si difficile à définir – peut-être parce que l'on ne s'est pas posé suffisamment tôt les bonnes questions. Bologne est là et je n'ai pas peur de répéter une fois de plus ce que ce mot implique. Car Bologne sert justement à donner corps dès le début des études à ce questionnement essentiel, à créer le cadre nécessaire qui permettra à chaque étudiant de trouver des réponses adaptées à sa situation. Un étudiant professionnel ne suit pas un parcours préétabli mais une voie qui le conduira aux portes d'une carrière qu'il aura lui-même construite et imaginée. Pour parvenir à cet état de conscience fondamental, cet étudiant n'est pas seul, mais dispose d'une structure autour de lui – le Conservatoire. C'est dans cet esprit que nous lui offrons – à lui qui demain ou après-demain fera le grand plongeon de la vie active – un numéro spécial de *Nuances* consacré aux problématiques concrètes de la « carrière » : engagements, subventions, droit(s)... Un avant-goût des cours d'accès au métier de musicien qui seront mis sur pied dès la rentrée et permettront une rencontre directe avec ceux qui baignent au quotidien dans le marché de l'emploi.

**Bologne,** c'est s'adapter à un changement de société inéluctable, qui mise sur une relation entre l'enseignant et l'étudiant basée non plus sur un rapport hiérarchique mais sur la responsabilisation de celui qui apprend et est en quête de savoir. Le risque de ce système est de générer des « menus » trop vastes. La Suisse et la HES-SO sont, là encore, bien armées pour y répondre, grâce à une volonté unanime de regroupement des filières spécialisées en pôles de compétences géographiques (jazz, opéra...).

**Septembre** marquera enfin l'entrée en fonction au Conservatoire de Lausanne d'un directeur fraîchement nommé qui prendra la tête de la HEM classique. Une nouvelle fonction jusqu'ici assumée par le directeur général, résultat de la réorganisation en profondeur du fonctionnement administratif de l'établissement. Jean-Marie Scieszka, 46 ans, arrive de Chalon-sur-Saône en France, où en quelques années seulement il est parvenu à donner une envergure nationale au Conservatoire de Région. Je me réjouis d'affronter avec lui le défi chargé de promesses que constitue l'intégration dès le 1<sup>er</sup> septembre de nouveaux professeurs et étudiants issus des unités décentralisées du Conservatoire de Fribourg et du CSAMTV de Sion (lire à ce sujet le dernier *Nuances* n° 25). De continuer aussi à construire et à imaginer l'avenir du Conservatoire de Lausanne durant l'année qui m'est donnée encore de vivre au numéro 2 de la rue de la Grotte.

**Pierre Wavre, directeur général**

# SI L'ON PARLAIT CARRIÈRE



« FAIRE CARRIÈRE » : LA BELLE EXPRESSION ! ON N'A RIEN TROUVÉ DE MIEUX POUR DÉFINIR CET ÉTAT CENSÉ TRANCHER AVEC LA DOUCE INSOUCIANCE DES ANNÉES D'APPRENTISSAGE. MAIS LA « CARRIÈRE », ON LE SAIT, NE DÉBUTE PAS DE FAÇON NETTE : ELLE DÉPLOIE SES AILES AU FIL DES ANNÉES D'ÉTUDES. LES FUTURS MUSICIENS D'ORCHESTRE NE VIVENT-ILS PAS À L'ÉCOLE DÉJÀ DE MULTIPLES EXPÉRIENCES SYMPHONIQUES ? LES SOLISTES EN HERBE N'ASSOUVISSENT-ILS PAS BIEN AVANT LE DIPLÔME LEUR DÉSIR DE COMMUNION ARTISTIQUE AVEC LE PUBLIC ? AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS, LES DEUX MONDES SE SUPERPOSENT. MAIS L'EXPÉRIENCE DES PAIRS N'EN PERD PAS POUR AUTANT DE SA VALEUR : ELLE PEUT ÉVITER CERTAINES DÉCONVENUES ET ACCÉLÉRER PARFOIS LE PROCESSUS. C'EST LÀ L'OBJECTIF DE CES PAGES, QUI SOLLICITENT LE REGARD DE PROFESSIONNELS CONFIRMÉS, AUX PRISES EN PERMANENCE AVEC LA RÉALITÉ DU MONDE ARTISTIQUE ET PORTEURS AUSSI D'UNE PENSÉE QUI DÉPASSE LE CADRE STRICT DU CONCRET.

**Dossier réalisé sur la base d'entretiens par Antonin Scherrer**

# MARTIN ENGSTRÖM

ANCIEN AGENT & DIRECTEUR DU VERBIER FESTIVAL

**PORTRAIT** Né à Stockholm en 1953, Martin Engström doit sa réputation à son talent d'agent artistique spécialiste de la voix. L'agence qu'il fonde à Paris représente Birgit Nilsson, Barbara Hendricks (qu'il épousera), mais aussi Karl Böhm et Leonard Bernstein. Il crée en 1991 le Verbier Festival et fait un passage remarqué à la tête de la prestigieuse Deutsche Grammophon, révélant entre autres la soprano Anna Netrebko et le pianiste Lang Lang.

[www.verbierfestival.com](http://www.verbierfestival.com)

**CONSEILS** > **Si le talent est un don de Dieu, la carrière est un métier.** J'aime à citer la recette de Birgit Nilsson : 1/3 de talent, 1/3 de discipline et 1/3 de chance. S'il est vrai que l'on n'est pas toujours maître des circonstances, il faut tout faire pour les provoquer, et pour cela commencer par s'intéresser soi-même à cet amalgame d'éléments hétérogènes que constitue une carrière.

> **Le réseau est pour moi l'élément primordial si l'on souhaite se faire remarquer.** Entrer dans une « famille » peut permettre de faire la différence. J'écoute personnellement beaucoup les professeurs et les directeurs de conservatoire et attends d'eux qu'ils fassent le premier pas lorsqu'ils pensent avoir découvert la perle rare.

> **Un soliste n'a rarement plus qu'une chance lors de ses débuts.** S'il ne parvient pas à la saisir, il est doublement plus difficile de revenir derrière et de faire oublier la première impression.

> **La musique de chambre est non seulement très saine mais permet aussi d'élargir considérablement son réseau.** Je recommande à tous les jeunes solistes d'en faire avec des collègues plus avancés, qu'ils soient eux-mêmes solistes ou musiciens d'orchestre. C'est un environnement qui permet de montrer si l'on est capable de se s'affirmer.

> **J'ai la ferme intention de développer à Verbier les collaborations avec les conservatoires romands,** notamment au chapitre de l'orchestre du festival. La nouvelle organisation HEM est à mon sens positive tant pour Sion (où je siège au conseil de fondation) que pour Lausanne, dont la stature internationale s'affirme plus que jamais.



**REFLEXIONS** > **Je suis convaincu que si quelqu'un a du talent, il lui est impossible de le cacher.** A New York ou à Sion, au fin fond du Texas ou à Tachkent, cela finit tôt ou tard par se savoir. Les voies pour percer sont simplement moins directes qu'au moment où j'ai débuté dans le métier, il y a une trentaine d'années – être remarqué par Karajan, enregistrer chez DGG, passer en *prime time* à la télévision... et c'était parti!

> **Il n'y a pas d'âge idéal pour se lancer dans la carrière.** D'un côté, l'ancien agent que je suis – dont la mission première a toujours été de transformer de jeunes solistes en révélations – est, aujourd'hui plus que jamais, tenté de forcer le destin aussi vite que possible. D'un autre, je ne puis m'empêcher d'avoir présents à l'esprit ces mots d'Isaac Stern, selon qui « 13-14 ans n'est pas un âge pour être soliste même si l'on a du talent, mais pour pratiquer la musique de chambre ».

Si le talent est un don de Dieu, la carrière est un métier.

## CHRISTOPH MÜLLER

ADMINISTRATEUR DU KAMMERORCHESTERBASEL, ORGANISATEUR DE CONCERTS, DIRECTEUR DE FESTIVALS &amp; VIOLONCELLISTE

Les dossiers  
n'ont que peu de  
chance d'aboutir :  
je ne fais confiance  
qu'à mes oreilles.

**PORTRAIT** Né à Bâle en 1970, Christoph Müller est violoncelliste de formation. Il est administrateur du kammerorchesterbasel depuis 1997, co-directeur de l'agence «swiss classics» qui organise le cycle de musique de chambre «lucerne chamber circle» au KKL, intendant du Menuhin Festival Gstaad depuis 2001 et directeur artistique des festivals Interlaken Classics (depuis 2005) et SOLsberg (depuis 2006), dont il est également le fondateur avec la violoncelliste Sol Gabetta (sa compagne de vie).

[www.christophnmueller.ch](http://www.christophnmueller.ch)

[www.kammerorchesterbasel.ch](http://www.kammerorchesterbasel.ch)

**CONSEILS > Je n'engage pas de solistes que je ne connais pas.** Les dossiers n'ont ainsi que peu de chances d'aboutir : je ne fais confiance qu'à mes oreilles ou à celles de tiers dont les compétences artistiques sont reconnues – membres de jurys, professeurs ou, mieux encore, chefs d'orchestre. Comme j'ai peu l'occasion de me rendre au concert en-dehors de ceux que j'organise, j'engage ceux qui se destinent à une carrière de soliste à investir leur énergie et leurs moyens non pas dans la réalisation et la diffusion de dossiers onéreux mais dans la constitution et le développement de ce réseau essentiel de « promoteurs ».



**> Les études ne font pas le soliste :** la voie est la plupart du temps tracée avant même d'entamer des études – sauf peut-être chez les chanteurs où les capacités se révèlent plus tardivement. Il est fondamental d'avoir une connaissance précise de son potentiel afin de ne pas être victime par la suite de frustrations très douloureuses. Je recommande aux solistes en herbe de s'éloigner du cercle forcément partiel de la famille pour se confronter à des oreilles neutres, en partant par exemple à l'étranger tenter sa chance dans des concours ou des auditions.

**> Nous engageons au kammerorchesterbasel beaucoup de remplaçants :** des opportunités intéressantes pour les jeunes étudiants... à condition que ceux-ci soient flexibles dans leur style de jeu et maîtrisent tant l'instrument moderne que l'historique. Des auditions « informatives » sont organisées tous les six mois.

**REFLEXIONS > L'élément le plus important pour un directeur de festival est l'impact sur le public.** Nous sommes à ce titre tributaires du *star system*. Les firmes de disques sont dans ce contexte un baromètre incontournable. J'ai d'ailleurs tendance à penser qu'un contrat même chez un petit label peut avoir une influence significative sur le développement d'une carrière. D'un autre côté, notre série « Jeunes étoiles » au Menuhin Festival Gstaad laisse la porte ouverte aux artistes en quête de confirmation ; c'est là aussi une part importante de notre activité.

**> Contrairement à un orchestre de ville, le kammerorchesterbasel ne peut prendre de « risques » que très limités.** Avec 10% de subventions publiques, nous sommes obligés de nous plier aux lois du marché – en l'occurrence celles des organisateurs de concerts. Les tournées se font la plupart du temps avec des stars, qui seules nous permettent d'atteindre les 3,7 millions de francs d'engagements par année nécessaires à notre survie.

**PORTRAIT** L'agence de concerts Cæcilia, à Genève, assure la représentation d'artistes en Suisse mais aussi dans les autres pays : chefs d'orchestre, instrumentistes, ensembles de musique de chambre. Parallèlement à cette activité, elle organise – tant en Suisse qu'à l'étranger – des tournées d'orchestre. Elle propose par ailleurs à Genève sa propre série de concerts (« Les Grands Interprètes »), soit 8 concerts au Victoria Hall et 10 concerts au Conservatoire. Elle possède également un département lyrique à Zurich, qui représente des chanteurs d'opéra et de concert et qui propose aussi une série de 8 concerts (« Die Meisterinterpreten ») à la Tonhalle de Zurich.

[www.caecilia.ch](http://www.caecilia.ch)

**CONSEILS** > **Pour une agence, la volonté figure parmi les qualités essentielles que l'on attend d'un artiste.** Il ne suffit pas d'être un musicien exceptionnel pour mener une carrière, encore faut-il *vouloir* exprimer ce talent et que celui-ci évolue et s'enrichisse au fil du temps. Il est déjà difficile de lancer quelqu'un et de lui décrocher ses premiers engagements : il est plus important encore que ce dernier parvienne à se faire réengager. Son attitude, sa capacité à s'investir non pas à 100% mais à 120%, sa résistance au stress, jouent un rôle primordial.

> **Un artiste doit être capable dès le début de se défendre, de dire « non ».** De plus en plus d'organiseurs et de maisons de disques s'immiscent dans la conduite artistique de la vie des musiciens, ceux-ci doivent pouvoir compter sur les conseils de personnes de confiance du métier – un professeur, un agent...

> **Il ne faut jamais perdre de vue que la carrière soliste n'est qu'une voie parmi d'autres** et que la grande majorité finira dans l'enseignement ou dans un orchestre – ce qui n'est absolument pas déshonorant ! Il est possible que de bons artistes parviennent à percer : c'est simplement beaucoup plus difficile. Lorsqu'un artiste possède un talent exceptionnel, il lui est par contre difficile de le cacher.

> **Il existe aujourd'hui beaucoup trop de concours** pour que ceux-ci parviennent seuls à faire la différence. Les contacts personnels, notamment du côté des chefs d'orchestre, constituent sans doute le plus efficace des sésames. Sans oublier naturellement la chance.

**REFLEXIONS** > **Le marketing a pris, hélas, une place prépondérante** dans la conduite d'une carrière ces dernières années. Je suis toutefois d'avis qu'il est possible – même que plus difficile – d'atteindre des sommets sans y avoir recours. Prenez Radu Lupu, qui ne donne pas d'interviews et n'enregistre plus : il pourrait facilement donner 120 concerts par année.



> Malgré la crise, le disque conserve un rôle important. Après avoir touché le fond, celui-ci reprend même du poil de la bête. Les *majors* par exemple misent sur un nombre beaucoup plus restreint d'artistes et s'en occupent d'autant mieux qu'ils doivent être « rentables » au bout du compte.

> **Même s'il existe des relations de confiance, je ne suis pas le genre d'agent à pratiquer le « troc ».** Un organisateur de concert doit être convaincu par lui-même de la qualité d'un artiste et non être contraint de l'engager pour parvenir en échange à décrocher un grand nom de la maison. C'est là même l'un des rôles clés de l'agent, qui a à sa disposition de nombreux moyens : disques, concerts, auditions (notamment auprès des orchestres et des chefs)...

Il ne suffit pas d'être un musicien exceptionnel, encore faut-il *vouloir* exprimer son talent.

# ORCHESTRE DE CHAMBRE DE LAUSANNE

## PATRICK PEIKERT

ADMINISTRATEUR & CONTREBASSISTE

Il faut avoir  
une bonne  
connaissance  
de l'orchestre où  
l'on postule.

**PORTRAIT** Fondé en 1942 par Victor Desarzens, l'Orchestre de Chambre de Lausanne est un ensemble formé d'une quarantaine de musiciens dont le répertoire couvre près de quatre siècles de création musicale. En résidence à la Salle Métropole, il donne environ 90 concerts par année, en Suisse et à l'étranger. Grâce à son directeur artistique et chef titulaire Christian Zacharias, en poste depuis la saison 2000/2001, il se voit inviter à se produire sur les plus prestigieuses scènes européennes.

[www.ocl.ch](http://www.ocl.ch)

**LES FAITS > Le salaire des musiciens d'orchestre est l'objet des spéculations les plus insensées!** A l'OCL, celui-ci est fixé selon le système des classes étatiques au niveau d'un maître secondaire de musique. En 1<sup>re</sup> année, un tutti touche environ 6'000 francs bruts par mois; le salaire atteint environ 9'000 francs après 20 ans d'activités. Le musicien fournit pour cela 26 services par mois (305 par an), travaille 6 jours sur 7 et bénéficie de 7 semaines de vacances. Nous nous situons dans la moyenne supérieure internationale et dans le duo de tête des orchestres helvétiques avec la Tonhalle de Zurich. J'ajouterai que le premier violon solo bénéficie d'un contrat séparé et que les autres solistes touchent un supplément mensuel fixe.

prévention salariale (!); le CV doit être aussi concis et précis que possible: ne pas oublier ses coordonnées, notamment l'e-mail; pas besoin de CD ni de «book»; ce qui nous intéresse le plus sont les expériences d'orchestre (à l'exception de celles internes aux conservatoires); joindre un minimum de paperasse et une photo pas trop glamour.

**> L'audition:** habillement sobre, dans lequel on est à l'aise; pour les garçons, la veste est une option intelligente dès le moment où celle-ci sera de mise une fois engagé; derrière le rideau, pas un mot, car l'on ne doit pas être identifiable; durant l'étape sans rideau, dire simplement «bonjour» aux 40 personnes qui siègent dans la salle; sur le plan musical, les traits d'orchestre ont une importance au moins égale à celle des solos: ceux-ci permettent d'entendre si le musicien sait phraser, s'il a une bonne technique, s'il connaît l'œuvre dans sa globalité (certains sont capables de faire entendre tout l'orchestre!) et – dans Bach par exemple – s'il est au courant des options stylistiques de l'orchestre (vibrato ou pas...); il est indispensable d'être prêt, et une répétition générale la veille devant les copains peut s'avérer très utile; comme la journée va être longue et que l'on n'a que peu le loisir de sortir, il est indispensable de bien se nourrir et s'hydrater en emportant le nécessaire avec soi; à l'image d'un sportif, un musicien doit préparer une audition comme une compétition.

**> Il est de très mauvais ton de s'inscrire à une audition et de ne pas s'y présenter** sans même s'excuser. Un téléphone ou un e-mail la veille constitue la moindre des politesses. L'abstentionnisme, qui atteint jusqu'à 50% des candidats invités, est un phénomène particulièrement désagréable. Il témoigne d'une légèreté qui n'est pas de bonne augure pour la carrière.

**> Si l'on remporte l'audition, on s'arrange pour ménager au moins un petit quart d'heure** pour discuter des modalités d'engagement avec l'administrateur! Il est important à ce propos d'être clairement renseigné sur le délai de résiliation du poste éventuel que l'on occupe au moment de la postulation... et sur la date d'entrée en fonction souhaitée par l'orchestre, qui figure tout simplement sur l'annonce!

**> Je ne saurais que recommander à ceux qui auditionnent de s'intéresser en amont** à l'orchestre, en allant l'écouter en concert mais également en répétition – un simple e-mail à l'administration suffit; les musiciens se font un plaisir d'accueillir et d'éclairer les visiteurs.

**> L'année d'essai:** c'est une année délicate, durant laquelle il faut être le plus naturel possible – ne pas trop en faire et ne pas se mettre dans des clans.

O C L | Orchestre de Chambre de Lausanne

**CONSEILS > Il s'agit avant toute chose de bien réfléchir au type d'orchestre que l'on souhaite intégrer** – symphonique, de chambre, avec ou sans services d'opéra?

**> Pour s'informer sur les postes vacants,** consulter la *Revue Musicale Suisse* ou *Das Orchester* – la «bible»! – qui paraissent chaque mois.

**> Faire preuve ensuite d'un maximum de curiosité** par rapport à la phalange où l'on postule et la personnalité de son directeur artistique. A l'ère de l'Internet, il n'est plus possible d'invoquer un manque d'information. L'histoire et le profil de l'orchestre, de même que les prochaines auditions figurent sur le site de la plupart des orchestres.

**> Le dossier:** le rédiger dans sa langue plutôt que d'écouter celle de Molière; privilégier le concret à la littérature: la lettre de motivation n'a que peu d'importance, il suffit de signaler où ou par qui l'on a été mis au courant de l'audition; ne faire état d'aucune

# CLAVES RECORDS

LABEL CLASSIQUE SUISSE

## OLIVIER VERREY

PRÉSIDENT

**PORTRAIT** Fondé à Thun en 1968 par Marguerite Dütschler-Huber, Claves Records est le plus important label classique suisse. Basé à Pully depuis 2006 et dirigé par Thierry Scherz depuis avril 2008, il possède plus de 450 références à son catalogue (toutes disponibles sur les principales plateformes de téléchargement) et publie une douzaine de nouveautés par année.

[www.claves.ch](http://www.claves.ch)

**LES FAITS** > **Le marché du disque se caractérise aujourd'hui par une diminution constante des ventes et une abondance incroyable**, sous-tendue par une grande quantité de labels de qualité portés à bout de bras par des gens dynamiques... et au sein desquels il s'agit de tirer au mieux son épingle du jeu.

> Claves Records a récemment recentré ses activités autour de deux axes artistiques principaux :

- **les jeunes artistes** dotés d'un talent hors du commun (issus notamment du Concours de piano Clara Haskil, du festival des Sommets Musicaux de Gstaad et de la scène classique romande), que l'on aide à publier des disques qui lanceront leur carrière ;
- **les archives radiophoniques suisses** (dont une partie publiées en « digital only »), dont on souhaite contribuer à éviter la disparition des plus beaux joyaux.

**CONSEILS** > **Aussi remarquable soit-il, un disque n'a jamais assuré la carrière de personne.** Un artiste qui vient nous solliciter doit par conséquent être porteur non seulement d'un projet original et de très haute qualité, mais également avec des perspectives concrètes en matière de diffusion – agent, tournée de concerts... Au-delà de ces conditions de base, inutile de se voiler la face : Claves Records privilégiant les relations fondées sur le long terme, les places sont « chères ».

Aussi remarquable  
soit-il, un disque  
n'a jamais assuré  
la carrière  
de personne.

The logo for Claves Records features the word "claves" in a large, lowercase, serif font. Below it, the word "records" is written in a smaller, lowercase, sans-serif font, with each letter separated by a small space.

# SI L'ON PARLAIT D'ARGENT



ON DIT DE LUI QUE C'EST LE NERF DE LA GUERRE, QU'IL EST UN MAL NÉCESSAIRE, OU ENCORE QU'IL PROCURE UNE CERTAINE LIBERTÉ. QU'ON LE VEUILLE OU NON, L'ARGENT FAIT PARTIE DE LA VIE ET MIEUX VAUT S'EN FAIRE UN ALLIÉ SI L'ON SOUHAITE POUVOIR CONSACRER L'ENTIER DE SA « BONNE » ÉNERGIE À SON ART. LA CULTURE PAR ESSENCE N'EST PAS « RENTABLE ». POUR CRÉER, L'ARTISTE EST SANS CESSE AMENÉ À SOLLICITER DE L'AIDE. LES SOURCES EXISTENT. ELLES SONT MÊME ABONDANTES SOUS NOS LATITUDES. ELLES POSSÈDENT TOUTEFOIS LEURS RÈGLES, DONT LA CONNAISSANCE PEUT ÉVITER BIEN DES DÉCONVENUES. DANS L'OPTIQUE DE DRESSER UNE SORTE DE « MODE D'EMPLOI », NOUS AVONS RENCONTRÉ LES RESPONSABLES DE PLUSIEURS GRANDS BAILLEURS DE FONDS PUBLICS ET PRIVÉS DU PAYS.



# VILLE DE LAUSANNE

## FABIEN RUF

CHEF DU SERVICE DE LA CULTURE

**PORTRAIT** En 2007, la Ville de Lausanne, sur un budget total de 1,5 milliard de francs, a alloué 40,16 millions à la culture, dont 21,8 millions aux quatre grandes institutions (Opéra, Orchestre de Chambre, Théâtre de Vidy, Béjart Ballet). Les 18,36 millions de restants ont été répartis entre l'unité administrative du service de la culture, les quatre musées communaux, et différentes institutions et acteurs culturels sous la forme de subventions régulières ou ponctuelles.

[www.lausanne.ch/culture](http://www.lausanne.ch/culture)

**LES FAITS > La Ville de Lausanne soutient les grandes institutions** car celles-ci incarnent des centres d'excellence, soutiennent des expressions très variées et font rayonner l'image de Lausanne à l'extérieur. Nous avons clairement l'intention de poursuivre ce soutien.

**> Au-delà de l'excellence, nous avons très à cœur – c'est même une volonté politique claire – de favoriser un accès du plus grand nombre à l'offre culturelle.** Cette action peut prendre les formes les plus diverses : animation scolaire, visite des ateliers lyriques, intégration des concerts de l'OCL dans l'abonnement culturel, invitation de classes au Conservatoire... Bref, cultiver la proximité afin de préparer la relève et d'amener le public dans les lieux de culture.

**CONSEILS > Il me paraît essentiel que les étudiants de la HEM assistent aux répétitions de l'Orchestre de Chambre de Lausanne.** La salle de classe est une chose, mais ce que l'on y prépare dépasse largement ce cadre.

**> En classique comme ailleurs, l'offre de concerts à Lausanne est extrêmement grande. La Ville ne peut pas tout soutenir.** Il faut par conséquent, lorsque l'on vient me trouver, être porteur d'un vrai projet, avec des perspectives sur plusieurs années ; un projet qui sorte du lot et soit ouvert aux jeunes. C'est une chose de bien jouer, mais ce n'est pas suffisant : il faut savoir le montrer et avoir envie de le partager. De la prise en considération de cette responsabilité dépend aussi le soutien public.

**> Qu'on se le dise: il n'existe aucun droit à la subvention!** Il est bon que ceux qui sollicitent les pouvoirs publics ne se posent pas seulement la question du montant qu'ils souhaitent recevoir mais également de ce qu'ils sont en mesure d'apporter à la collectivité.



L a u s a n n e

**REFLEXION > Un Conservatoire, pour moi, doit être un lieu de rencontre** entre ceux qui vont faire de la musique leur métier et ceux qui continueront à pratiquer pour leur plaisir. Il est important de posséder un lieu – central dans la cité – où la musique se pratique à tous les échelons et où chacun puisse trouver quelque chose à manger. J'ai pris comme un signe extrêmement positif que Pierre Wavre, en septembre dernier, participe à la réunion que j'avais mise sur pied avec les représentants des différentes institutions culturelles lausannoises alors même que le Conservatoire ne dépend pas du Service de la Culture de la Ville.

**> J'estime que c'est de la responsabilité de ceux qui sortent des études d'amener les nouvelles générations** à cette musique classique – que l'on dit réservée aux personnes d'âge mûr... ce qui est un leurre, un stéréotype!

Il n'existe  
aucun droit à la  
subvention.

# ÉTAT DE VAUD BRIGITTE WARIDEL

CHEFFE DU SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

Deux conditions  
primordiales  
pour avoir ses  
chances : être  
porteur d'une idée  
originale  
et démarrer  
modestement.

**PORTRAIT** Sur un budget total du Service des affaires culturelles (SERAC) d'environ 42 millions, 14 sont consacrés au subventionnement de la culture. Sur ces 14 millions, l'Etat de Vaud consacre 425'000 francs dans son budget 2008 au Fonds cantonal des activités culturelles (FCAC), dévolu aux aides ponctuelles dans tous les domaines culturels. Le solde du budget se répartit entre l'aide accordée à l'enseignement non professionnel de la musique (dont, notamment, 2,7 millions à l'AVCEM) et les aides régulières allouées aux institutions (dont, par exemple, et pour ne citer que les plus importantes, 2,4 millions à l'OCL, 1,4 au Théâtre de Vidy et 1,255 à l'Opéra). A noter que l'Ecole de Musique et le Conservatoire de Lausanne HEM (classique et jazz) sont subventionnés, eux, à hauteur d'environ 11,5 millions (2007) par l'Etat de Vaud via la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), dépendante du même Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) que le SERAC.

[www.vd.ch](http://www.vd.ch)

**LES FAITS** > **Le système actuel est fondé sur le principe de l'aide à la création artistique professionnelle.** Tout ce qui relève de l'interprétation est en principe écarté. Il peut y avoir des exceptions, comme par exemple la publication d'un disque promotionnel d'un artiste dont le talent laisse supposer qu'il a de grandes chances de faire carrière. Cette réalité touche une grande partie des étudiants professionnels qui sortent du Conservatoire de Lausanne : ceux-ci se destinent pour la plupart à la vie d'interprète et sont amenés à combiner différentes sources de revenu (enseignement, orchestre...). Ils ont peut-être à ce titre davantage de possibilités de travail que leurs pairs danseurs ou acteurs de théâtre qui, eux, n'ont guère d'alternatives que celle d'être engagés comme interprètes dans des projets de créations. Sans pouvoir affirmer – qui le pourrait ? – que ce système est le plus juste, on part du principe qu'un soliste doit aborder « seul » un marché doté de règles spécifiques.

**CONSEILS** > **J'espère que celles et ceux qui s'orientent vers une vie artistique professionnelle se posent la question :** « Qu'est-ce que je veux faire de ma vie ? », avant de se demander : « Qu'est-ce que je peux faire pour avoir une subvention ? »

> **Il est deux conditions de base qu'il est impératif de respecter** si l'on souhaite avoir une chance de décrocher une aide financière de l'Etat pour un projet artistique : être porteur d'une idée originale et démarrer modestement. On assiste aujourd'hui à une inflation inquiétante dans le domaine des coûts, qui sont souvent disproportionnés par rapport à l'envergure du projet. Il est bon de se rappeler que la plupart des « grands » ont commencé petit. Le nombre de projets, lui aussi, est en forte augmentation : ce phénomène, qui peut paraître réjouissant au premier abord, se révèle en fait contreproductif et porte tort au domaine qu'il souhaite mettre en évidence. En classique par exemple, on assiste à la constitution incessante de nouveaux ensembles, portés par des musiciens qui s'affichent souvent comme le « chaînon manquant ». Et l'on ne parle pas des festivals...

> **Il suffit de considérer le budget 2008 du FCAC (425'000 francs) pour comprendre qu'il est illusoire de demander 50'000 francs à l'Etat pour un projet!** En tant que collectivité publique, nous avons le devoir d'encourager la plus grande diversité possible. Nous estimons à ce titre que les démarches innovantes et risquées doivent être privilégiées, car ce sont elles qui font avancer la culture. Mais le respect de la diversité implique parallèlement que nous soutenions également les chorales et les fanfares ainsi que le renouvellement et l'enrichissement du patrimoine « populaire » porté par les héritiers des Doret, Boller et autres Hemmerling.

> **Le site Internet du Service des affaires culturelles fournit un mode d'emploi** aussi précis que possible pour les demandes d'aide financière. > [www.vd.ch](http://www.vd.ch) > FCAC



> **L'Etat ne subventionne aucun investissement d'équipement** (instrument, régie, équipement de salle...).

> **L'Etat soutient en priorité les artistes pouvant se prévaloir de solides attaches avec le canton de Vaud.**

**REFLEXIONS** > **La loi sur les écoles de musique constitue notre grand chantier actuel.** Mis en œuvre par le Service des affaires culturelles et porté avec conviction par la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, il a pour but d'harmoniser l'enseignement non professionnel de la musique sur l'ensemble du territoire cantonal, avec à la clé une suppression des disparités en matière d'écolages et de salaires. Cette réforme ne peut aboutir sans un partenariat étroit entre l'Etat et les communes : ce « maillage » territorial constitue un des éléments-clés, et sans doute l'un de ceux qui seront les plus discutés dans le cadre de notre avant-projet. L'autre chantier législatif en cours est la refonte de la loi de 1978 sur les activités culturelles. Celle-ci devrait aboutir à deux textes : l'un sur la promotion et l'encouragement à la culture, l'autre sur le patrimoine immobilier et immatériel – un domaine traité indirectement par la loi actuelle, et donc vivant dans une sorte de zone grise sur le plan légal.

# LOTÉRIE ROMANDE MICHELLE SCHENK

PRÉSIDENTE DE L'ORGANE ROMAND DE RÉPARTITION (SVASC)

**PORTRAIT** La Loterie Romande a été fondée en 1937 par la réunion des loteries cantonales existantes. Elle a pour mission d'organiser des loteries dans la stricte observation des lois et règlements fédéraux et cantonaux. Son activité s'étend aux six cantons romands. Après paiement des lots, des commissions de vente et des frais généraux, les bénéfices de la Loterie Romande sont intégralement consacrés au soutien d'institutions d'utilité publique. Ils sont distribués au profit de l'aide sociale, de la culture, de la recherche, du sport et du patrimoine. Ils ne peuvent en aucun cas être affectés à des obligations légales de collectivités publiques. Les clés de répartition sont prédéfinies ; elles ont été calculées en fonction du nombre d'habitants du canton concerné, ainsi que sur la base du revenu brut des jeux de la Loterie Romande (enjeux moins gains), par canton. Dans chaque canton, une Commission cantonale indépendante est chargée de répartir les bénéfices dégagés par la Loterie Romande. Chaque Commission est organisée selon les règles qu'elle s'est données. L'Organe vaudois de répartition est constitué de trois commissions : social ; culture et patrimoine ; tourisme, développement et recherche. Celles-ci se réunissent quatre fois par an et émettent des préavis pour l'assemblée générale, convoquée elle aussi quatre fois l'an et qui a, seule, pouvoir de décision. En 2007, sur un total de plus de 32 millions de francs redistribués, l'Organe vaudois de répartition a versé 15,7 millions à des institutions culturelles et de sauvegarde du patrimoine.

[www.entraide.ch](http://www.entraide.ch)

**LES FAITS** > **Un particulier ne peut en aucun cas bénéficier d'une aide de la Loterie Romande.** Ces aides sont destinées aux associations, fondations ou autres institutions à but non lucratif et dûment constituées.

> **Les aides financières de la Loterie Romande sont exclusivement destinées à des projets cantonaux romands.** Celles-ci ne peuvent prendre la forme de garanties de déficit.

> **Une seule demande est traitée par bénéficiaire et par année civile.** A l'exception de projets d'envergure, les sommes attribuées ne peuvent excéder 100'000 francs par an ou 300'000 sur trois ans.

> **La Loterie Romande n'entre en matière que lorsqu'elle n'est pas l'unique sponsor.** Nous ne pouvons en effet présumer de notre avenir et ne souhaitons pas que les institutions perdent le contact avec les autres donateurs potentiels.

> **Nous ne recevons pas les requérants sans avoir reçu de dossier.** De telles rencontres peuvent être sollicitées par nos services en cas de besoin d'informations complémentaires, ou par les requérants, notamment lorsque ceux-ci ont un projet particulièrement important à nous soumettre.

> **Il est possible, dans le cas de tournées, que deux organes cantonaux entrent en matière.** Lorsqu'un projet concerne quatre cantons ou davantage, l'Organe romand de répartition peut être sollicité. Cela a par exemple été le cas récemment de l'Orchestre de la Suisse Romande pour un projet d'introduction de la musique classique aux enfants.

> **Dans le domaine culturel, nous soutenons en règle générale la mise sur pied de spectacles et de concerts,** en prenant en charge par exemple les cachets des artistes professionnels. Nous ne subventionnons en aucun cas les frais de fonctionnement d'une manifestation ou d'une institution. Nous ne soutenons pas non plus les initiatives amateurs, sauf si celles-ci sont encadrées par des professionnels.

> **Nous n'entrons en matière que sur des projets,** non sur des initiatives déjà réalisées.

> **Dans le domaine musical, nous soutenons en priorité des projets qui ont de la peine à vivre seuls.** Nous venons en aide notamment à des compositeurs qui souhaitent axer leur vie sur la création et qui ont par conséquent plus de difficultés à toucher le public.



Loterie Romande

**CONSEILS** > **Le site Internet [www.entraide.ch](http://www.entraide.ch) fournit un mode d'emploi précis** pour les demandes d'aide financière. Les règles strictes en matière d'établissement du dossier de requête ne sont pas là pour mettre des bâtons dans les roues des requérants mais au contraire pour permettre aux membres des commissions de juger les demandes sur les bases les plus « objectives » possibles.

> **Comme nous n'entrons pas en matière dans le cas de soutiens individuels, nous n'accordons pas d'aide à l'achat d'instruments** ou au financement d'études. Il nous arrive par contre de soutenir des écoles de musique ou des conservatoires, notamment lorsque ceux-ci nous sollicitent pour renouveler leur parc instrumental ou dans le cadre de projets spéciaux (créations, concerts avec encadrement de musiciens professionnels...).

> **Il est également inutile de nous contacter pour l'enregistrement d'un disque.** Nous avons fait le choix de ne pas soutenir ce genre de démarche, souvent liée à de la promotion individuelle.

**REFLEXIONS** > **Au cours des dernières années, le nombre de demandes n'a cessé de croître dans le domaine culturel,** tout particulièrement dans le registre du théâtre. Si c'est un signe de vitalité réjouissant, cela nous oblige aussi à resserrer nos exigences.

Dans le domaine musical, nous soutenons en priorité des projets qui ont de la peine à vivre seuls.

# PRO HELVETIA THOMAS GARTMANN

ADJOINT DU DIRECTEUR, CHEF DU SECTEUR DE LA PROMOTION CULTURELLE  
ET RESPONSABLE DE LA DIVISION MUSIQUE

En musique,  
l'objectif principal  
de Pro Helvetia  
est d'aider des  
compositeurs et  
des interprètes.

**PROTRAIT** Les activités de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia sont définies par la Loi fédérale sur la fondation Pro Helvetia du 17 décembre 1965. L'organe suprême de Pro Helvetia est le Conseil de fondation, dont les 25 membres sont nommés par le Conseil fédéral. Il s'articule en différents groupes. Le groupe musique est constitué de quatre personnes: Carine Zuber (programmatrice du Cully Jazz Festival), Graziella Contratto (chef d'orchestre et intendante du Davos Festival), Pio Pellizzari (directeur de la Phonothèque nationale) et Thomas Burkhalter (ethnomusicologue). Pro Helvetia a son siège légal à Berne, mais son Secrétariat se trouve à Zurich. Tous les quatre ans, la Confédération attribue un crédit cadre à Pro Helvetia. Le crédit que le Parlement a voté pour la période 2008-2011 s'élève à 135 millions de francs. Le budget net pour 2008 est de 33 millions, dont 2,4 millions pour la musique. Sur ces 2,4 millions, 1,4 vont à l'étranger, 550'000 francs à la création et 110'000 aux échanges interrégionaux.

[www.prohelvetia.ch](http://www.prohelvetia.ch)

**LES FAITS** > Dans le domaine musical, l'objectif principal de Pro Helvetia est de soutenir des compositeurs et des interprètes sur le plan national, en leur permettant en particulier de se profiler au niveau international. Ses principaux domaines d'action sont la création contemporaine et les échanges avec l'étranger ainsi qu'avec les différentes régions du pays (partant de ce constat surprenant qu'il est plus facile pour un jeune Romand de se produire à Paris qu'à Zurich!).

> **Le soutien à la création peut prendre deux formes:** 1) commande directe de Pro Helvetia, qui prend en charge l'ensemble du cachet pour la composition, sur sollicitation par exemple d'une institution ou d'un festival; 2) aide subsidiaire aux coûts liés à la création, en complément notamment des soutiens communaux et cantonaux. D'une manière générale, Pro Helvetia n'entre en matière que lorsque l'événement revêt un intérêt suprarégional ou favorise un échange artistique entre différentes régions de Suisse.

> **Pro Helvetia soutient l'interprétation d'œuvres contemporaines suisses à l'étranger**, que ce soit dans le cadre de tournées de musiciens suisses ou lors de festivals, par exemple lors de la mise sur pied des concerts «portrait Suisse». Dans le premier cas, il faut que le programme comporte au moins une œuvre contemporaine suisse (ou «moderne» lorsqu'il s'agit de concerts outre-mer: Frank Martin, Honegger...). En règle générale, Pro Helvetia prend en charge les frais de voyage ainsi parfois qu'une partie du cachet. Les organisateurs (en grande majorité des festivals) doivent être reconnus et prendre en charge les coûts locaux (salle, promotion, accordage du piano, hébergement, une partie du cachet...). Sensible à l'échange, à la transmission du savoir ainsi qu'à la médiation cultu-

relle – l'un des piliers de la nouvelle loi sur l'encouragement à la culture – la Fondation tend également à favoriser la mise sur pied de *masterclasses* à l'étranger ou toute autre démarche visant à rendre accessible la musique au plus grand nombre (concerts scolaires, conférences introductives, rencontres avec les artistes...).

> **Pro Helvetia participe en outre à de nombreux projets:** collections de disques «Grammont Portrait» (dédiée aux compositeurs suisses vivants) et «Neue Volksmusik», toutes deux chez le label «musiques suisses»; coopération avec le Pourcent culturel Migros dans le cadre de la promotion des jeunes lauréats du concours de musique de chambre; «Ambassador's Award» à Londres (avec à la clé un concert au Wigmore Hall, invitation des médias et des organisateurs de concerts, enregistrement, tournée...); échanges interculturels...

> **Enfin, Pro Helvetia conduit également ses propres projets.** On peut citer «La belle voisine» (un échange entre la Suisse et la région Rhône-Alpes financé à 80% par la France), le programme «echos – culture populaire pour demain», qui fait se côtoyer arts contemporains et formes traditionnelles de la culture populaire, ou encore l'organisation de grands projets en Chine (en marge des Jeux olympiques de Pékin et de l'Exposition universelle 2010 de Shanghai). Dans bien des cas, ces projets sont relayés localement par les centres culturels suisses de l'étranger (Paris, Rome, New York), par les bureaux de liaison de Pro Helvetia à Varsovie, au Cap, au Caire ou à New Dehli, ou encore par le siège à Sarajevo du programme culturel suisse dans les Balkans occidentaux, géré sur mandat de la DDC.

**CONSEILS** > **Lors d'une première requête, il est vivement conseillé de consulter les instructions** qui figurent sur notre site Internet et de prendre en considération le fait que nous ne soutenons que ce qui a un rapport avec la musique suisse... Inutile donc de nous envoyer un projet relatif au *Messie* de Haendel!

> **Parmi les critères formels d'une demande**, je citerais: lien avec la Suisse, respect des délais (8 semaines en amont pour les petits projets, 2 délais fixes pour les grands), nombre de concerts supérieur à un (!) dans le cas de tournées, équilibre du budget (concerts avec cachet); il est important également que le programme ait un sens, en d'autres termes que l'œuvre suisse ne soit pas un alibi. Au niveau des critères qualitatifs, pour ce qui est du classique, un diplôme professionnel et une solide expérience sont incontournables; d'autre part, un musicien qui n'est pas encore reconnu en Suisse n'a que peu de chances de se voir soutenu pour une tournée au Japon! Pour ce qui est du dossier, je recommanderais de joindre les documents suivants: CV, articles de presse, CD (pas forcément professionnel). Il n'est pas nécessaire de joindre des copies de diplômes. La lettre de motivation peut être écrite à la main... à condition qu'elle soit lisible! Enfin, ce n'est pas un drame si le dossier est incomplet: même si l'on en voit passer près de 1'000 chaque année au sein de la division Musique, on demande au besoin des compléments d'information. Pour les requérants que l'on connaît déjà, un simple e-mail suffit.

prohelvetia

# OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE

## JEAN-FRÉDÉRIC JAUSLIN

DIRECTEUR

**PORTRAIT** L'Office fédéral de la culture (OFC) est rattaché au Département fédéral de l'intérieur. Employant quelque 650 personnes (y compris les musées nationaux), son budget annuel s'élève à 206 millions de francs, dont 46 millions vont au cinéma, 35 aux projets «culture & société», 32 à Pro Helvetia, 41 au patrimoine, 26 aux musées nationaux, 28 à la Bibliothèque nationale et 10 à l'art et au design. Ses deux missions principales sont la préservation du patrimoine et la promotion de la créativité et de la diversité culturelle. L'OFC est dirigé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005 par le Neuchâtelois Jean-Frédéric Jauslin, ancien directeur de la Bibliothèque nationale.

[www.bak.admin.ch](http://www.bak.admin.ch)

**LES FAITS > La nouvelle Constitution fédérale de 1999 comporte un article sur la culture, l'article 69, qui donne une assise aux activités de promotion culturelle de la Confédération.** L'article 69Cst stipule que la culture est avant tout l'affaire des cantons et des communes, ce qui a toujours été le cas en Suisse. Il confirme cependant que la Confédération peut également soutenir la culture, notamment en cas d'intérêt national. Pour mettre en œuvre la Constitution, un projet de loi sur l'encouragement à la culture (LEC) a été préparé par l'Office fédéral de la culture. Le projet a été transmis en mai 2007 au Parlement, qui est actuellement en train de le discuter.

**> La Loi sur l'encouragement de la culture a été élaborée sur la base d'une large consultation des acteurs et des milieux culturels,** mettant au jour un nombre considérable de revendications. Le premier projet de loi qui en a résulté s'est vu opposer plus de 250 prises de position. Celles-ci ont largement pu être prises en compte dans la nouvelle mouture actuellement en discussion. On espère que le processus pourra être bouclé à l'horizon 2010-2011. Ce projet de loi correspond aux vœux du Conseil fédéral : la culture ne doit pas coûter à la Confédération plus cher qu'aujourd'hui.

**> La grande «révolution» de cette loi, c'est que pour la première fois de son histoire, la Suisse est en passe de se doter d'une vraie politique culturelle au niveau national.** La culture ne supportant pas par essence d'être figée dans le bronze, le Parlement rediscutera tous les quatre ans les priorités de la politique culturelle menée par la Confédération. Ces priorités seront fixées dans un «message culture», qui portera aussi bien sur le financement de l'ensemble des activités de soutien de la Confédération que sur leurs objectifs.

**> Certaines demandes débattues lors de l'élaboration du projet de loi ont dû être écartées.** La prise en charge de la sécurité sociale des artistes par la Confédération, par exemple, ne figure pas dans le nouveau projet ; ou encore la définition d'institutions phare, des institutions culturelles d'importance nationale que soutiendrait en priorité la Confédération. La mise en place d'un Conseil suisse de la culture (sur le modèle de celui qui existe dans le domaine de la science) a également été écartée. Le Conseil fédéral a par contre clairement demandé de mettre de l'ordre dans la répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes, et cette exigence a été prise en compte. Il a ainsi été

décidé de supprimer les subventions directes à la création (qui représentent actuellement 1,8 million de francs par an), au profit d'un effort plus ciblé dans le domaine de la diffusion. La Confédération peut ainsi mieux répondre aux appels des cantons ou des villes, relatives à un compositeur, par exemple, dont le talent reconnu mériterait une diffusion plus large.

**CONSEILS > Les jeunes musiciens doivent pouvoir bénéficier en première ligne d'un soutien de proximité,** émanant des villes et des cantons. La Confédération n'intervient qu'en seconde ligne, en leur permettant d'acquérir une meilleure visibilité sur le plan national. Le soutien à des projets est actuellement du ressort de Pro Helvetia. L'OFC s'investit dans l'attribution d'un certain nombre de prix nationaux, qui existent pour l'heure dans

La Confédération veut se concentrer sur une meilleure visibilité de la culture suisse au niveau national.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la culture OFC

les domaines de l'art, du design et du cinéma, mais pas dans celui de la musique.

**> Il existe une plateforme de coordination entre les cinq instances fédérales actives dans le domaine de la culture :** l'OFC, Pro Helvetia, Présence Suisse, la DDC et la cellule de coordination culturelle (CCC) du DFAE. Celles-ci se réunissent régulièrement pour envisager des collaborations. Les différentes instances interviennent sur des niveaux bien distincts, et un projet soumis à une instance peut être redirigé vers une autre selon ses spécificités.

**> En partenariat avec le Pour-cent culturel Migros, l'OFC a créé un site Internet** sur lequel on trouve la liste (autrefois éditée sur papier) de toutes les fondations actives dans le domaine de la culture en Suisse. **> [www.promotionculturelle.ch](http://www.promotionculturelle.ch)**

**REFLEXIONS > Les pouvoirs publics dépensent en Suisse 2 milliards par année pour la culture :** 870 millions chez les villes, 825 millions chez les cantons, 200 millions à la Confédération (y compris Pro Helvetia), 250 millions chez les loteries. Il n'existe pas de véritable coordination entre ces différents échelons ; je ne rencontre par exemple la réunion des attachés culturels des grandes villes qu'une seule fois par année... ce n'est pas comme cela que l'on peut bâtir une politique culturelle efficace ! Ce manque de coordination relève, selon moi, du fait que la culture n'est pas encore considérée en Suisse comme un thème politique prioritaire, comme le sont l'économie ou les transports.

# FONDATION DE FAMILLE SANDOZ

## OLIVIER VERREY

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

**PORTRAIT** La Fondation de Famille Sandoz a été créée en 1964 par le peintre et sculpteur Marcel Edouard Sandoz, fils du fondateur de la société Sandoz SA à Bâle (aujourd'hui Novartis SA). Elle prône l'esprit d'entreprise et l'innovation, de même que le respect de la tradition industrielle suisse, par le moyen de participations à long terme dans divers secteurs d'activité. Les investisse-



Aussi généreux  
et disponibles  
soient-ils,  
ces mécènes sont  
libres de gérer  
leurs donations  
comme  
ils le désirent.

ments de la Fondation visent à préserver un haut niveau de qualité et à perpétuer les valeurs sociales essentielles, perçues comme un objectif stratégique. Parallèlement, la Fondation entend encourager la créativité et l'initiative privée. Le soutien et l'encouragement des arts et de la culture, notamment par le biais de la Fondation Edouard et Maurice Sandoz (FEMS) sont le pendant de son activité économique. La Fondation est directement ou indirectement présente dans diverses entreprises et sociétés holding, dans des secteurs aussi variés que l'industrie pharmaceutique et agroalimentaire, l'hôtellerie, l'horlogerie, les télécommunications et Internet. La politique d'investissement est toujours orientée vers l'innovation technologique, le développement durable et la création d'emplois. La direction opérationnelle a été confiée à un Comité de Direction présidé par M. Pierre Landolt, représentant la famille et composé en outre de M<sup>e</sup> Olivier Verrey et de M. Gabriel Prêtre.

[www.sandozfondation.ch](http://www.sandozfondation.ch)

**LES FAITS > La générosité de la famille Sandoz ne date pas d'hier.** Edouard Sandoz, le sculpteur, héritier d'Edouard Constant Sandoz, ainsi que ses frères Maurice, le musicien, et Aurèle, le banquier, ont fait œuvre de mécénat toute leur vie. C'est une vocation qui remonte à l'origine de la dynastie. Mais à l'époque, toutefois, les donations se faisaient de manière plus discrète; il s'agissait de ne pas donner des idées à trop de monde! Depuis une quinzaine d'années, la fondation a opéré une restructuration, tout en s'ouvrant vers l'extérieur. En tant qu'acteur important du monde économique, la fondation ne pouvait plus donner d'elle-même l'image d'une société secrète: nos activités et nos intentions intéressent dorénavant beaucoup de monde. Dans le domaine du mécénat en particulier, nous avons formulé une jurisprudence, pour rendre notre travail à la fois plus efficace et plus compréhensible. Ce mécénat n'en demeure pas moins discret et n'est lié à aucune obligation statutaire. Il tend à souligner le foisonnement culturel suisse et vaudois, au service tant du public que des artistes.

**> Les secteurs d'activité soutenus sont ceux de la culture au sens large,** avec notamment le Prix FEMS, prix annuel de 100'000 francs de la Fondation Edouard et Maurice Sandoz, distribué alternativement dans les domaines de la sculpture, de la littérature, de la peinture et de la musique, ou l'important programme en faveur de la relève universitaire. Côté sommes allouées, cela varie fortement, même si certaines institutions qui ont une histoire (comme l'Orchestre de Chambre de Lausanne, le Théâtre de Vidy, la Fondation de l'Hermitage...) peuvent compter sur un soutien régulier.

**> Des chiffres? Plusieurs millions de francs,** attribués au gré des intentions de la Fondation, des demandes et des projets. Le budget ne varie pas proportionnellement à la fortune variable de la fondation ou des humeurs de la Bourse.

**CONSEILS >** À force de voir tel mécène soutenir de nombreuses entreprises, certains n'hésitent pas à y voir une sorte d'«institutionnalisation» de leur action, et par conséquent à revendiquer un «droit» à leur aide, sur le même modèle que celui de l'aide publique. Grossière méprise! **Aussi généreux et disponibles soient-ils, ces mécènes n'en demeurent pas moins des acteurs privés, donc libres de gérer leurs donations comme ils le désirent.**

**> Sauf cas exceptionnels, la Fondation n'accorde pas de bourse** ni ne subventionne l'achat d'instruments de musique.

# FONDATION LEENAARDS

## PIERRE-ALAIN TÂCHE

VICE-PRÉSIDENT DE LA FONDATION, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA CULTURE  
ET DU JURY DES BOURSES ET DES PRIX DANS LE DOMAINE CULTUREL

**PORTRAIT** La Fondation Leenaards soutient, sous la forme de mécénat, des œuvres à caractère social et de santé publique, scientifique et culturel établies dans les cantons de Vaud et Genève. Elle accorde également des bourses et des prix à des personnes hautement qualifiées dans les domaines scientifiques et culturels. Créée en 1980 grâce à la générosité d'Antoine et Rosy Leenaards, la Fondation vise à servir l'intérêt public dans un esprit philanthropique. A la mort d'Antoine Leenaards en 1995, elle a hérité de la quasi-totalité de ses biens et est devenue détentrice d'une fortune de près de 325 millions de francs.

[www.leenaards.ch](http://www.leenaards.ch)

### LES FAITS > En 2006, la Fondation Leenaards a alloué

**2,9 millions de francs à la culture.** En 2008, son budget culturel s'élève exceptionnellement à 3,3 millions de francs. Plus de la moitié de ce montant est consacré au soutien régulier à un certain nombre d'institutions de première importance (soit, pour s'en tenir au domaine musical: OSR, OCL, Opéra de Lausanne, Grand Théâtre de Genève, Septembre Musical, Ensemble Vocal de Lausanne...). La Fondation décerne en outre 8 bourses de 50'000 francs (lire plus bas) et 3 prix culturels de 30'000 francs destinés à marquer la reconnaissance d'un pays pour le legs passé d'artistes particulièrement remarquables (on compte parmi les bénéficiaires des personnalités comme Hervé Klopfenstein, Francis Reusser, Mario Del Curto ou Eric Tappy). Il reste au bout du compte entre 500'000 et 600'000 francs pour les requêtes ponctuelles dont la Fondation accepte d'être saisie. Celles-ci sont au nombre d'environ 500 par année et seul un dixième environ concerne la musique.

**> L'attribution des 8 bourses de 50'000 francs se fait en plusieurs étapes de sélection.** Le premier tri est effectué par un jury d'experts (au rôle consultatif au sein de la Fondation), constitué pour la musique des directeurs des Conservatoires de Lausanne et Genève et du directeur de l'Opéra de Lausanne – il ne paraissait pas nécessaire d'adjoindre d'autres personnes dès lors que les meilleurs candidats potentiels transitent forcément par l'une de ces trois institutions. Chacun présente un certain nombre de « papables », dont 8 à 9 sont retenus pour une pré-audition. A la suite de cette première étape, 3 à 4 candidats sont convoqués à une audition générale qui a lieu en septembre, où toutes les disciplines sont réunies. La compétition est souvent rude. L'occasion pour ces jeunes artistes de se rendre compte que rien n'est jamais acquis – en musique plus encore peut-être que dans les autres disciplines, car il est impossible de se protéger. Parallèlement, ceux-ci mettent au point un projet artistique qui, s'ils sont lauréats, est suivi tout au long de sa réalisation par le responsable de leur dossier. La remise des prix a lieu à la fin de l'année. L'un des aspects les plus intéressants du concept réside dans l'accompagnement des primés, que l'on mène souvent bien au-delà de l'épuisement de la bourse... permettant au passage de voir si l'on a eu le fin nez!

**CONSEILS > L'aide ponctuelle à la formation n'entre pas dans nos priorités.** Le seul moyen pour un étudiant professionnel de se faire aider par la Fondation Leenaards est de décrocher une bourse. Et pour ce faire, comme mentionné plus haut, il n'a de chance d'être sélectionné que par les directeurs des Conservatoires de Lausanne ou de Genève, ou par celui de l'Opéra de Lausanne. Il est possible de solliciter ces derniers directement, mais le risque est grand à mon sens que la démarche s'avère contre-productive. Il vaut mieux se faire remarquer par l'excellence de son art!

**> Nous n'offrons pas d'aide pour l'achat d'instruments,** de même que nous ne participons pas au budget de fonctionnement d'une institution.



### REFLEXIONS > Nous tentons d'éviter la dispersion,

qui ne sert personne. Celle-ci ne produit aucun résultat visible et donne même de faux espoirs. Avoir reçu une aide ponctuelle ne signifie en aucun cas que celle-ci est acquise pour les années suivantes. De même nous n'allouons en principe pas de « petits » montants, car cela n'a pas de sens dans le cadre d'une mission qui est clairement de soutenir l'excellence. Nous ne versons pas non plus de montants à fonds perdu pour couvrir une part de budget: notre action doit être visible et clairement identifiable. Il nous est arrivé d'accorder un soutien sur trois ans, mais nous ne sommes pas convaincus que ce soit une bonne solution.

En musique  
comme dans  
tout autre art,  
rien n'est  
jamais acquis.



# POUR-CENT CULTUREL MIGROS

## MISCHA DAMEV

ANCIEN PIANISTE DE CONCERT, CHEF D'ORCHESTRE – RESPONSABLE DE LA MUSIQUE  
À LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ET SOCIALES DE LA FCM

**PORTRAIT** Le Pour-cent culturel Migros est un engagement volontaire de Migros dans les domaines de la culture, de la société, de la formation, des loisirs et de l'économie. Avec ses institutions, ses projets et ses activités, il permet à un vaste segment de la population d'accéder à des prestations et à des activités culturelles et sociales. Lancée sous l'impulsion du fondateur de l'entreprise, Gottlieb Duttweiler, cette formule a vu le jour en 1957 lors de la révision des statuts de la Fédération des coopératives Migros (FCM). Le montant annuel de la contribution est calculé en fonction du chiffre d'affaires et est versé même en cas de résultats moins réjouissants du commerce de détail. En 2007, celui-ci s'élevait à 127,3 millions de francs, faisant de la Migros le plus grand mécène privé de Suisse. Près de la moitié a été attribué au domaine de la formation (notamment aux Ecoles-clubs Migros) et un quart à la culture, soit quelque 24,9 millions de francs.

[www.pour-cent-culturel.ch](http://www.pour-cent-culturel.ch)

**LES FAITS > L'action du Pour-cent culturel Migros dans le domaine musical se focalise sur l'aide aux jeunes musiciens suisses** (ou résidant en Suisse depuis quatre ans ou plus). Nous nous battons en faveur d'une reconnaissance du statut de musicien professionnel: trop de gens voient encore la pratique de la musique comme un hobby à haut niveau. L'Allemagne et la plupart des pays du nord l'ont prouvé: la musique est bonne pour notre société.

**> Chaque année, des prix d'études sont attribués à des instrumentistes et des formations de musique de chambre.** Depuis 2008, chaque HEM de Suisse nous rend attentifs à ses éléments les plus prometteurs – même si ceux-ci n'ont pas encore l'âge de décrocher un Bachelor: il est important de les prendre en charge le plus tôt possible.

nisation de tournées et l'enregistrement de disques; nous les faisons également bénéficier de notre propre expérience du terrain, en leur expliquant le «marché», la manière de traiter avec les agents et les maisons de disques... Dès la saison 2009/2010, nous aurons la possibilité de les faire tourner dans le cadre des «Concerts-Club», avec un engagement en deux phases: lors d'un premier concert, le jeune soliste interprète une pièce d'une dizaine de minutes en lieu et place de la traditionnelle ouverture; si cela se passe bien et que le chef est convaincu, un deuxième engagement est envisagé, cette fois-ci avec un «vrai» concerto.

**> Des contributions financières peuvent être attribuées à des projets** (festivals, tournées...) qui font appel à des artistes suisses.

**> Le Pour-cent culturel Migros soutient trois labels discographiques:** «musiques suisses» (qui lui appartient à 100% et est voué au patrimoine musical suisse de toutes les époques), «Grammont Portrait» («sous-label» de «musiques suisses» dédié à la création contemporaine helvétique, en collaboration notamment avec Pro Helvetia) et «Neue Volksmusik».

**> Depuis 1948, le Pour-cent culturel Migros organise une série de concerts symphoniques baptisée «Concerts-Club»,** qui permet aux mélomanes des quatre coins de la Suisse de voir jouer les meilleures phalanges de la planète à un prix défiant toute concurrence. Nous sommes aujourd'hui les derniers dans le pays à mettre sur pied de telles tournées.

**CONSEILS > Il n'y a pas de miracle:** aujourd'hui, la concurrence est si rude – bien plus encore qu'à l'époque de mes débuts – que l'originalité seule ne suffit plus. Il faut se battre pour percer, y croire jusqu'au bout, faire preuve d'esprit d'entreprise, placer le «produit» de la manière la plus convaincante possible et croire en ce «produit». L'artiste a une responsabilité vis-à-vis de la société: celle d'être passionné! Prenez Karajan: le public – juge ultime de l'artiste – aime voir la passion se déchaîner sur scène.

**> Il ne faut pas craindre l'échec:** il n'y a aucune honte à tomber – la honte à celui qui ne se relève pas! Les artistes se trompent davantage qu'ils ne triomphent, il faut y aller sans concession, s'abandonner à la passion... tout en restant conscient. Cet état de schizophrénie permanente est très exigeant.

**> Le répertoire peut être la clé du succès:** au lieu de jouer toujours la même chose, il faut oser la différence, donner aux jeunes la possibilité de trouver leur propre personnalité. Il faut être malin aussi, connaître le monde qui vous entoure, sans que cela signifie forcément l'adopter en tout point. Pouvoir compter sur un mentor peut s'avérer décisif: quelqu'un qui possède une conscience aigüe de sa carrière et peut vous aider à devenir l'entrepreneur de votre vie. J'ai eu cette chance avec Alexis Weissenberg comme pianiste et avec Mariss Jansons et Georges Prêtre comme chef d'orchestre.

**> Chaque année impaire, un concours de musique de chambre est mis sur pied.** Dès 2009, nous souhaitons en augmenter l'importance en l'ouvrant au public. Des contacts avec les Zürcher Festwochen ont été pris dans ce sens.

**> Nous ne nous contentons pas d'aider financièrement les meilleurs jeunes musiciens,** nous nous efforçons aussi de les accompagner dans le lancement de leur carrière grâce à notre propre agence de concerts. Nous nous chargeons ainsi de les placer, nous offrons aux organisateurs de payer les trois quarts de leurs cachets durant deux ans, nous leur venons en aide dans l'orga-

Il ne faut pas  
craindre l'échec:  
il n'y a aucune  
honte à tomber  
– la honte à  
celui qui ne  
se relève pas.

**MIGROS**  
Pour-cent culturel



# SI L'ON PARLAIT DROIT(S)



DROITS, DEVOIRS : DEUX FACETTES D'UNE SEULE ET MÊME MÉDAILLE. IL N'EST PAS RARE DE RENCONTRER DES MUSICIENS QUI IGNORENT NON SEULEMENT LES OBLIGATIONS QUI LES LIENT À CERTAINS AUTEURS DONT ILS INTERPRÈTENT LA MUSIQUE, MAIS AUSSI L'EXISTENCE DES INSTITUTIONS QUI SONT LÀ POUR DÉFENDRE LEURS INTÉRÊTS ET LES CONSEILLER. NOUS VOUS PROPOSONS ICI LA RENCONTRE DE DEUX D'ENTRE ELLES.

# ASSOCIATION SUISSE DES MUSICIENS CLAUDINE WYSSA

DIRECTRICE

Promouvoir la  
musique contem-  
poraine suisse  
et améliorer  
le statut  
des musiciens  
professionnels.

**PORTRAIT** Fondée à Zurich en 1900, l'Association Suisse des Musiciens (ASM / « Schweizerischer Tonkünstlerverein » en allemand) est une association réunissant des musiciennes et musiciens professionnels suisses, dont les buts sont la promotion de la musique suisse contemporaine, la défense des intérêts artistiques et matériels de ses membres, la défense d'une conception exigeante de l'art et l'encouragement des échanges entre ses membres à travers l'ensemble du pays. L'ASM possède un bureau unique pour la Suisse à Lausanne. Quatre personnes y travaillent pour un équivalent de deux pleins temps. Le Comité de l'Association est composé de sept membres, issus de toutes les régions et de tous les domaines. Il se réunit 5 à 6 fois par an et est présidé depuis 2007 par Matthias Arter avec William Blank comme vice-président. Le budget de l'ASM s'élève à 850'000 francs.

[www.asm-stv.ch](http://www.asm-stv.ch)

**LES FAITS** > L'ASM a été fondée à une époque où la notion de droits d'auteur n'existait pas, par des compositeurs désireux justement de défendre leurs intérêts. Ce sont eux d'ailleurs qui ont fondé par la suite la SUISA. Anecdote intéressante, la maison de l'avenue du Grammont 11bis à Lausanne dans laquelle nous avons nos bureaux a été léguée à l'ASM par son premier secrétaire général, Jean Henneberger; l'ASM l'a ensuite vendue à la SUISA, qui en est aujourd'hui encore propriétaire. Au fil des années, l'Association s'est professionnalisée et ouverte à d'autres métiers de la musique. Parmi les quelque 900 membres qu'elle totalise, on compte ainsi plus d'un tiers de compositeurs mais aussi des instrumentistes, des chefs d'orchestre, des musicographes, et depuis peu aussi des improvisateurs. Les statuts ont été modifiés dans ce sens en 2005.

> **Les buts de l'ASM s'articulent en deux axes forts, héritiers directs de ce passé** mais aussi des mutations plus récentes du monde musical professionnel.

**1) La promotion de la musique contemporaine.** Parmi les actions phares dans ce domaine, on citera en priorité la **Fête des Musiciens Suisses**, mise sur pied chaque année depuis la création de l'Association en 1900. Sans être soumises à un canevas précis, celles-ci sont l'occasion de passer des commandes à des compositeurs et surtout de jouer leur musique; elles remplissent ainsi à la fois la fonction de stimulation et de vitrine. Lausanne accueillera la Fête des Musiciens de 2009; cette dernière verra la mise sur pied d'une vingtaine de concerts et fait l'objet de six mises au concours. L'édition s'annonce particulièrement intéressante pour les compositeurs, car des institutions comme l'Orchestre de Chambre de Lausanne ont d'ores et déjà confirmé leur participation.

> L'ASM œuvre également en faveur des créateurs contemporains dans le domaine **discographique**: elle participe à la collection « Grammont Portrait » et édite sa propre série « expérimentale », dédiée à des projets (déjà enregistrés mais en quête de support physique) dont le concept gravite autour de l'utilisation même du support discographique. Enfin, l'ASM édite la revue « **Dissonanz/Dissonance** », qui traite essentiellement de musique contemporaine à travers des articles musicologiques pointus, et gère le site [www.musicinfo.ch](http://www.musicinfo.ch), qui référence pour l'heure la plupart des compositeurs suisses.

**2) La défense et l'amélioration du statut du musicien professionnel** et par extension de l'artiste. Dans le contexte notamment du projet de nouvelle loi sur l'encouragement à la culture (lire l'article sur l'OFC en page 13), nous sommes amenés à collaborer de plus en plus étroitement avec les associations de défense des droits des autres domaines d'activités artistiques (littérature, théâtre, cinéma...).

> **L'ASM décerne trois types de prix: composition, interprétation et improvisation.** Leur fréquence n'est pas figée, toutefois on peut estimer qu'un prix en moyenne est remis chaque année. Le prix de composition émane directement du comité de l'ASM et récompense l'œuvre d'un compositeur dans son ensemble. Celui d'interprétation, qui bénéficie d'une mise au concours beaucoup plus large (elle peut dépasser les frontières de la Suisse), est organisé en collaboration avec la Fondation Nicati-de Luze; il récompense les solistes et les petits ensembles et s'adresse en priorité aux jeunes musiciens.

> **L'ASM attribue en outre un certain nombre de prix d'études.** Ceux-ci s'échelonnent entre 1'000 et 6'000 francs et sont décernés une fois par an (en février) lors d'un concours organisé en collaboration avec la Fondation Kiefer-Habizel. L'ASM apporte sa compétence musicale et administrative et la Fondation une part prépondérante des importants moyens financiers mis à disposition. 100'000 francs de prix environ sont distribués chaque année.

**CONSEILS** > **Pour devenir membre de l'ASM, il faut être en possession d'un diplôme et coopté par deux membres** (hors Comité). L'intérêt d'une telle affiliation est multiple: celle-ci permet d'intégrer un vaste réseau, de bénéficier de la possibilité de participer aux différents projets mis sur pied par l'Association (comme la Fête des Musiciens Suisses), et de solliciter aussi une aide financière pour des projets propres grâce à un budget spécial dédié aux requêtes des membres de l'ASM (20'000-30'000 francs par an).

> **L'ASM offre également à ses membres une permanence tous les matins de la semaine**, permettant de répondre à toute une série de questions, d'ordre pratique, aussi bien dans les domaines artistique que juridique ou social.

**REFLEXIONS** > **Le nombre de membres de l'ASM demeure assez stable, mais n'est pas non plus en croissance.** C'est pourquoi nous tenons à ce que des jeunes en fassent partie, bien que ce ne soit pas chose facile. Les gens ont de plus en plus de peine à s'engager dans un fonctionnement associatif... mais pour l'heure, on n'a rien trouvé de mieux!



# SUISA CÉDRIC DIVOUX

TITULAIRE DU BREVET D'AVOCAT, DIRECTEUR ADMINISTRATIF DU CONSERVATOIRE DE LAUSANNE – ANCIEN RESPONSABLE DE LA DIVISION DES DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE ET DE DIFFUSION POUR LA SUISSE ROMANDE PUIS DE LA DIVISION FILM POUR LA SUISSE

**PROTRAIT** SUISA est la Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales. Elle a été fondée en 1923 et revêt la forme juridique d'une société coopérative. Environ 25'000 compositeurs, paroliers et éditeurs de musique y sont affiliés. SUISA perçoit des redevances de droits d'auteur lorsque de la musique est utilisée en public en Suisse et au Liechtenstein. Grâce à des contrats de représentation réciproque avec plus de 100 sociétés-sœurs dans le monde entier, SUISA représente un répertoire quasi mondial de la musique, ce qui correspond à plus de 2 millions d'auteurs. Environ 200 collaborateurs travaillent à SUISA entre Zurich, Lausanne et Lugano. SUISA gère les « petits droits », c'est-à-dire les œuvres musicales non-théâtrales, les versions concertantes d'œuvres théâtrales et les œuvres musicales faisant partie de films cinématographiques, de téléfilms ou d'autres productions audiovisuelles. Elle octroie à ses clients, par exemple aux organisateurs de concerts, aux producteurs de disques, aux chaînes de radio et de télévision, une licence qui les autorise à exécuter, à émettre, à retransmettre ou à reproduire de la musique. Quant aux « grands droits », comme l'opéra ou les comédies musicales, la perception pour les exécutions publiques peut être gérée par les ayants droit directement ou confiée à la Société Suisse des Auteurs (SSA).

[www.suisa.ch](http://www.suisa.ch)

**LES FAITS** > On peut distinguer deux volets dans la « problématique » financière des droits d'auteur : 1) celui des membres et 2) celui de la clientèle.

**1) L'inscription comme membre** concerne ceux qui exercent la fonction d'auteur (compositeur, arrangeur, parolier...). La cotisation d'entrée (unique) est de 100 francs ; elle couvre les frais administratifs. Lorsque l'on s'affilie à la SUISA, il faut être conscient que l'on cède l'ensemble de ses droits *ab initio* et sans rétrocession possible au cas par cas. On s'engage également à déclarer chacune de ses œuvres ; le formulaire est léger, il tient en une page. Si l'on décide de résilier son affiliation, on recouvre l'ensemble de ses droits. L'affiliation à SUISA est une source de revenus potentiels... mais pas garantis s'il n'y a pas d'utilisation des œuvres en public ! En règle générale, on ne s'affilie qu'à une seule société nationale de gestion. Pour ce qui est des utilisations des œuvres à l'étranger, la perception se fera via la société de gestion compétente sur le territoire considéré, puis l'argent sera versé à SUISA, qui le fera suivre à ses propres membres. Pour financer son activité, SUISA déduit un taux de frais différencié selon la source de ses revenus ; le taux moyen s'est établi, en 2007, à 14.68%.

**2) L'annonce comme client** concerne tous les utilisateurs publics de musique, par exemple les organisateurs de concerts ou les producteurs d'un disque. Les clients sont notamment responsables de déclarer leurs utilisations via une demande d'autorisation et de s'acquitter des redevances y relatives, sauf en cas d'autoproduction (l'auteur se produit lui-même et il n'utilise que ses propres œuvres) où SUISA peut consentir une dérogation. En règle générale, l'autorisation doit être demandée avant l'utilisation publique d'œuvres ; en cas d'oubli, une pénalité peut être perçue. La procédure est des plus simples. 1°) On remplit une demande d'autorisation, qui passe notamment par la remise d'informations financières ; celles-ci permettent le calcul du montant

de la redevance qui, une fois payé, vaut autorisation. 2°) On transmet le relevé des œuvres interprétées ou enregistrées, qui permet une modulation du pourcentage de droits à payer sur le chiffre d'affaires et surtout de répartir ces droits entre les différents auteurs concernés. Lorsque ces droits existent (c'est-à-dire que la musique de l'auteur en question ne fait pas partie du domaine public), ceux-ci s'élèvent à environ 10% du chiffre d'affaires brut, dans le cas des concerts et de la production de disque. D'autres systèmes de perception existent en fonction de l'utilisation de musique (par exemple, la diffusion de musique dans un magasin fera l'objet d'une perception mensuelle forfaitaire et il n'y a pas d'obligation de remettre une liste des œuvres diffusées).

**> Les interprètes, quant à eux, ont à disposition deux sociétés pour la gestion de leurs droits : la SIG et Swissperform.**

La SIG est chargée de percevoir certains droits exclusifs dans les domaines de l'interprétation publique et de l'enregistrement. Elle n'est soumise à aucun tarif et bénéficie ainsi d'une certaine liberté de manœuvre. Swissperform a pour mission de percevoir les droits voisins dit « à rémunération » (c'est-à-dire que l'autorisation est donnée par la loi, qui réserve cependant une rémunération due aux interprètes) : ils appartiennent, par exemple, aux musiciens chaque fois qu'un enregistrement auxquels ils ont participé est utilisé en public. Il existe dans ce domaine des tarifs communs (perception réalisée par la SUISA en accord avec Swissperform), mais chaque société de gestion procède elle-même à ses propres répartitions.

Les membres de la SUISA ignorent bien souvent qu'ils bénéficient d'un service de conseil juridique gratuit.



**CONSEILS** > Les membres de la SUISA ignorent souvent qu'ils bénéficient d'un service de conseil juridique gratuit. En Suisse romande, un service juridique est à disposition pour répondre à leurs questions, relire les contrats qui peuvent leur être soumis, les conseiller avant (si possible) et après signature de ces contrats, ou encore réaliser une conciliation entre deux membres de SUISA.

**> Même si l'organisateur du concert est responsable en première ligne de la déclaration des œuvres interprétées,** rien n'empêche les interprètes et les auteurs de les déclarer spontanément. Cela évite à SUISA de se retrouver avec des montants (parfois importants) non attribués, qui après un délai de cinq ans sont attribués au financement des frais d'administration de SUISA (ce qui profite à l'ensemble des auteurs, mais pas spécifiquement aux auteurs grâce auxquels la perception a été effectuée).

## BOURSE AUX LIVRES DE SOLFÈGE

Les mardi 2 et mercredi 3 septembre, l'Association des Amis du Conservatoire de Lausanne met sur pied une bourse aux livres de solfèges. Comme le rappelle Christiane Fleischmann, professeur de harpe et membre du comité, cette bourse existe depuis plusieurs années. « Celle-ci répond à un besoin, qui s'est manifesté à l'origine chez une mère d'élève. Elle concerne uniquement les livres de solfège des élèves de l'École de Musique. » Pour information, il existe un livre de solfège rythmique et un livre de solfège mélodique par niveau d'enseignement. « Pour qu'un livre puisse être admis dans la bourse, il doit être en bon état et non annoté. Les livres ne sont pas achetés mais collectés par l'Association, qui sert de courroie de transmission. Ceux-ci sont mis en vente durant les deux jours de septembre et les invendus sont retournés à leurs propriétaires. » Pour que la vente puisse se dérouler dans les meilleures conditions, Christine Fleischmann signale que les ouvrages doivent être apportés aux professeurs de solfège juste après les examens de juin, accompagnés d'une fiche dûment remplie sur laquelle figure notamment le nom du professeur d'instrument. « Les vendeuses conseillent volontiers les acheteurs, à conditions toutefois que ceux-ci connaissent le jour et l'heure du cours de solfège de leur enfant. » L'an dernier, le résultat de la vente s'est élevé à 1'400 francs; il a été entièrement redistribué aux propriétaires des livres vendus. (as)

**Mardi 2 septembre 2008, de 16h à 19h**

**Mercredi 3 septembre 2008, de 13h à 19h**

Conservatoire de Lausanne, hall central

1<sup>ER</sup> CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT MARCELLO VIOTTI

Né de la volonté des autorités communales de Vallorbe de célébrer la mémoire de l'un de ses les plus célèbres enfants, fauché en pleine gloire en 2005 à l'âge de 51 ans, le 1<sup>er</sup> Concours international de chant Marcello Viotti prendra ses quartiers à Lausanne du 20 au 23 septembre prochains, sous l'égide de la Radio Suisse Romande, de l'Orchestre de Chambre de Lausanne et du Conservatoire. Le jury est entièrement composé d'amis de Marcello Viotti: des personnes qui ont joué un rôle clé dans sa carrière et qui seront toutes présentes à titre gracieux. Le président du jury, Germinal Hillbert, a



été pendant plus de quinze ans l'agent du chef, et il est resté très proche de la famille de Marcello Viotti. Edita Gruberova est la cantatrice qui a le plus chanté sous sa direction. Le chef Bertrand de Billy, qui dirigera l'Orchestre de Chambre de Lausanne lors de la finale du 23 septembre 2008 à la Salle Métropole, est un intime des Viotti. Fortunato Ortombina, directeur artistique de La Fenice

de Venise, fut témoin de l'une des aventures lyriques les plus marquantes de la carrière du maestro. Quant au ténor Neil Shiff, il a lui aussi pris part à plusieurs productions parmi les plus marquantes de la carrière du chef, dont la fameuse *Juive* de Halévy montée en 2003 au Metropolitan Opera de New York.

## Jury de rêve

« Peut-on offrir jury plus parfait à de jeunes chanteurs au seuil de la carrière », s'exclame Marie-Laurence Viotti, veuve du grand chef et marraine de la compétition? Celle-ci avoue se réjouir autant qu'appréhender la fin du mois de septembre: « La blessure de cette tragique disparition est encore vivante dans mon cœur, mais en même temps le besoin se faisait de plus en plus pressant au sein de la famille, et notamment auprès de nos quatre enfants musiciens, de perpétuer l'héritage de ce père d'exception. L'émotion est une composante de taille de ce projet, au même titre que l'amitié et la passion. Je mettrai tout en œuvre pour que l'accueil et l'accompagnement du jury et de chacun des candidats soit aussi réussi que possible, même pour ceux qui n'accéderont pas à la finale. » A l'issue du concours: trois premiers prix généreusement dotés (15'000, 7'000 et 3'000 francs, ainsi qu'un prix du public de 1'500 francs) et la présence dans la salle de personnalités en vue du monde musical invitées par les membres du jury (agents, directeurs d'opéra, organisateurs de concerts...). (as)

## Du samedi 20 au mardi 23 septembre 2008

- 1<sup>er</sup> tour (avec piano): samedi 20 septembre, Grande Salle du Conservatoire de Lausanne
- 2<sup>e</sup> tour (public avec piano): dimanche 21 septembre, Grande Salle du Conservatoire de Lausanne
- Finale (publique avec l'OCL, dir. Bertrand de Billy): mardi 23 septembre, Salle Métropole, Lausanne

**Délai d'inscription: lundi 30 juin 2008**

[www.viotti-voices.com](http://www.viotti-voices.com)

[www.marcello-viotti.ch](http://www.marcello-viotti.ch)

**LAURIERS > Bruno Vlahek:** Prix de composition au Concours croate de composition de musique de chambre.

> **Andrey Baranov:** 1<sup>er</sup> Prix au Concours international Benjamin Britten de Londres, 1<sup>er</sup> Prix au Concours international Henri Marteau en Allemagne.

> **Gergana Kusheva** a obtenu le poste de contrebassiste à l'OSR.

**CONSERVATOIRE DE LAUSANNE**  
Président du Conseil de Fondation  
François Daniel Golay

**DIRECTION**  
Directeur général Pierre Wavre  
Directrice pédagogique Haute Ecole de Musique  
Anne Bassand  
Directeur du département jazz George Robert  
Directrice Ecole de Musique Helena Maffli  
Directeur administratif Cédric Divoux

**COORDINATEURS DE FILIÈRES**  
Théorie Philippe Albèra  
Pédagogie Thomas Bolliger  
Interprétation Anne Bassand  
Recherche et développement Angelika Gusewell

**DOYENS DE LA HAUTE ECOLE DE MUSIQUE**  
Piano Jean-François Antonioli  
Musique contemporaine William Blank  
Théorie François Bovey  
Orgue et clavecin Jean-Christophe Geiser  
DESM Roland Demiéville  
Chant Gary Magby  
Cordes, guitare et harpe Gunars Larsens  
Accompagnement Béatrice Richoz

**DOYENS DE L'ECOLE DE MUSIQUE**  
Violon, alto et guitare Marcel Sinner  
Violoncelle, contrebasse et harpe Denis Guy  
Bois Frank Sigrand  
Cuivres, percussion et accordéon Robert Ischer  
Piano, orgue et clavecin André Locher  
Chant Frédéric Meyer de Stadelhofen  
Théorie Angelo Lombardo

Activités publiques Claudia Santucci

## Réception

Du lundi au vendredi: 8h - 11h45, 13h30 - 16h  
Mercredi: 8h-11h45, 13h30-17h

## Responsable de publication

Direction du Conservatoire de Lausanne  
Rue de la Grotte 2  
CP 5700, 1002 Lausanne  
T 021 321 35 35  
F 021 321 35 36  
[www.cdihem.ch](http://www.cdihem.ch)

## Rédaction et coordination

Antonin Scherrer – Colophane Edition & Communication  
Chalet La Folia, 1660 Château-d'Éx  
T/F 026 924 33 45 – M 079 296 37 52  
[info@colophane.ch](mailto:info@colophane.ch)

## Courrier des lecteurs

*Nuances* vous concerne... et vous concernez *Nuances*! N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et vos remarques, mais aussi à nous informer de tout événement susceptible d'intéresser nos lecteurs (audition, concert, CD, nomination, bourse...). Votre plume – qu'elle soit laudative ou critique – est également la bienvenue dans ces colonnes. Que vous souhaitiez réagir à des propos tenus dans ce journal ou nous faire part d'une réflexion plus large sur un sujet en rapport avec la musique et/ou le Conservatoire de Lausanne, contactez Antonin Scherrer, rédacteur responsable, qui se fera le relais de votre voix au sein du conseil de rédaction.

Graphisme, réalisation: [www.atelierk.org](http://www.atelierk.org), Lausanne  
Imprimerie: Presses Centrales Lausanne

Abonnement à *Nuances*

Si vous souhaitez recevoir *Nuances* chez vous, faites-le nous savoir en nous indiquant vos coordonnées à l'adresse suivante: Conservatoire de Lausanne, Abonnement *Nuances*, rue de la Grotte 2, CP 5700, 1002 Lausanne

L'abonnement est gratuit.